



Liminaire CFDT CAP n°5 Adjoint Administratif 20 septembre 2019

Monsieur le Président de la CAP,

La CAP des C porte sur l'examen des titularisations, des détachements et des avancements au grade de AAP2 et AA1.

Cette CAP se tient dans un contexte tendu de remise à plat des règlements intérieurs, déclinaison de la loi de transformation de la Fonction Publique qui prône un retour aux 1607 heures annuelles travaillées.

A cela s'ajoute la poursuite effrénée des réductions d'effectifs, dont encore 67 ETP en moins chaque année jusqu'en 2022, comme si les agents de l'Insee ne travaillaient pas assez et n'avaient pas de charge de travail suffisante...

Nous dénonçons une importante inadéquation charges/ressources dans de nombreuses divisions, unités et services en défaveur des agents.

Ce qui a d'ailleurs été confirmé par la Direction à plusieurs reprises, notamment au sein des services SIRENE, BRPP et des PIC. Des effectifs supplémentaires devaient y être affectés avec les concours de catégories C.

Qu'en est-il ?

Quel est le solde des effectifs dans les services que vous avez identifiés en souffrance ?

Plusieurs agents continuent à tirer l'alarme et à alerter leurs supérieurs hiérarchiques sur leur charge de travail. L'impact sur leur santé est visible. Les arrêts maladie se multiplient parce que les agents sont contraints de faire plus de 37h30 par semaine pour accomplir les tâches exigées qui leur sont attribuées.

Et ce, sans forcément pouvoir récupérer ces heures et pouvoir profiter sereinement de leurs vacances, sachant que les dossiers s'empilent en attendant leurs retours.

La direction doit veiller au respect de la réglementation, mais elle doit aussi veiller à ce que les conditions de travail des agents n'impactent pas leur santé. Nous demandons donc le recrutement de contrôleurs stagiaires supplémentaires pour répondre aux besoins exprimés.

Monsieur le président de la CAP, les agents s'investissent énormément dans leur travail et pourtant la reconnaissance est faible. C'est pourquoi, nous demandons l'augmentation des taux de promotion.

La CFDT vous remercie pour l'attention que vous porterez à ces demandes.

Paris, le 20 septembre 2019